

→→→ Possibilités forestières



Territoires forestiers résiduels 031050 et 031051

Forêt Montmorency - Région de la Capitale-Nationale

Détermination des possibilités forestières

Portée de la décision

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* prévoit que les territoires forestiers du domaine de l'État non délimités en unités d'aménagement ou en forêts de proximité sont constitués en territoires forestiers résiduels.

La présente décision porte sur les territoires forestiers résiduels 031050 et 031051, situés dans la région de la Capitale-Nationale et dont la gestion forestière est déléguée à l'Université Laval.

Les résultats présentés dans ce document ne tiennent pas compte des deux nouvelles forêts d'expérimentation implantées par la Direction de la recherche forestière en juin 2023 sur le territoire de la Forêt Montmorency.

Contexte

De nouvelles informations relatives à ces territoires forestiers résiduels ont été transmises au Forestier en chef. Il s'agit des données suivantes :

- ▶ Les données du 5^e inventaire écoforestier du Québec méridional
- ▶ Des nouveaux modèles de croissance
- ▶ Une mise à jour des interventions forestières
- ▶ Une mise à jour des affectations territoriales

À la lumière de ces nouvelles informations et après analyse, le Forestier en chef a jugé opportun de produire un nouveau calcul. Le calcul a été réalisé pour l'ensemble du territoire englobant les territoires forestiers résiduels 031050 et 031051.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations et le rapport détaillé du calcul, je détermine les possibilités forestières à compter du 1^{er} avril 2023 pour ces territoires forestiers résiduels.

Possibilités forestières et écart avec la période précédente (031050 et 031051)

Périodes	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023 +	21 520	10	0	10	370	2 030	140	60	0	24 140
	89%	0%	0%	0%	2%	8%	1%	0%	0%	100%
Précédente	21 000	0	0	0	420	2 780	100	0	0	24 300
Écart	2%	0%	0%	0%	-12%	-27%	40%	0%	0%	-1%

Les tableaux suivants présentent la contribution attendue des 25 prochaines années pour chacun des territoires forestiers résiduels 031050 et 031051.



Contribution aux possibilités forestières du secteur 031050 (Forêt Montmorency A)

Périodes	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023 +	5 300	0	0	0	70	500	10	10	0	5 890
	90%	0%	0%	0%	1%	8%	0%	0%	0%	100%
Précédente	10 900	0	0	0	420	1 180	0	0	0	12 500
Écart	-51%	0%	0%	0%	-83%	-58%	0%	0%	0%	-53%

Contribution aux possibilités forestières du secteur 031051 (Forêt Montmorency B)

Périodes	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023 +	16 220	10	0	10	300	1 530	130	50	0	18 250
	89%	0%	0%	0%	2%	8%	1%	0%	0%	100%
Précédente	10 100	0	0	0	0	1 600	100	0	0	11 800
Écart	61%	0%	0%	0%	0%	-4%	30%	0%	0%	55%

Certains secteurs présentent des enjeux particuliers. La localisation ainsi que les possibilités forestières provenant de ces secteurs sont présentées dans le rapport détaillé du calcul.

Superficie des travaux commerciaux (031050 et 031051) (ha/an)

Périodes	Coupes totales	Coupes partielles
2023 +	120	60
Précédente	132	21

Superficie des traitements non commerciaux (031050 et 031051) (ha/an)

Périodes	Plantation	Regarni	Éducation et entretien
2023 +	30	17	114
Précédente	21	28	103

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul des possibilités forestières de ces territoires sont disponibles dans le rapport détaillé sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 7 juillet 2023